



DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT
A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
SERVICE PATRIMOINE NATUREL

Affaire suivie par :
Didier HAILLANT
☎ 03.83.94.58.54

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)**

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE PASSAGE INITIALE
du 27 août 2013**

Entre les soussignés :

- la Commune de Pulnoy, représentée par Monsieur Marc OGIEZ, maire, habilité(e) à signer cette convention par une délibération du Conseil municipal en date du....., ci-après désignée « **le Propriétaire** »,
- le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, situé au 48, esplanade Jacques Baudot 54035 NANCY cedex, représenté par sa présidente agissant dans le cadre de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et en vertu du décret n°86-197 du 06 janvier 1986, ci-après désigné « **le Département** »,

Préambule

Le Conseil départemental et la commune de Pulnoy ont signé le 27 août 2013 une convention de passage permettant l'ouverture à la circulation du public des propriétés privées, sur les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Depuis, dans le cadre de la gestion de son plan, le Département a été sollicité pour élargir ce plan avec la création de nouveaux projets, modifier les itinéraires inscrits pour les sécuriser ou suite à un refus de passage.

Le présent avenant a ainsi pour objet l'intégration de nouveaux tronçons au PDIPR.

Article 1 – Modification de l'article 1 de la convention du 27 août 2013

L'article 1 de la convention du 27 août 2013 est modifié en son paragraphe 2 comme suit :

Les biens concernés par la présente convention sont complétés par les biens désignés et identifiés dans le tableau de l'article 3 du présent avenant.

Article 2 – Clause conservatoire

Les autres dispositions de la convention du 27 août 2013 n'étant ni modifiées ni abrogées continuent à obliger les parties.

Il est convenu ce qui suit :

Article 3 – liste des biens concernés par le présent avenant

Les biens concernés par le présent avenant sont désignés par le (les) identifiant(s) parcellaire(s) ci-après :

Tronçon	INSEE	Section	Parc.	Dénomination locale	Commune
3328	54439	AO	240	PATIS DU HAUT CHANOIS	PULNOY

Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé"

Fait à

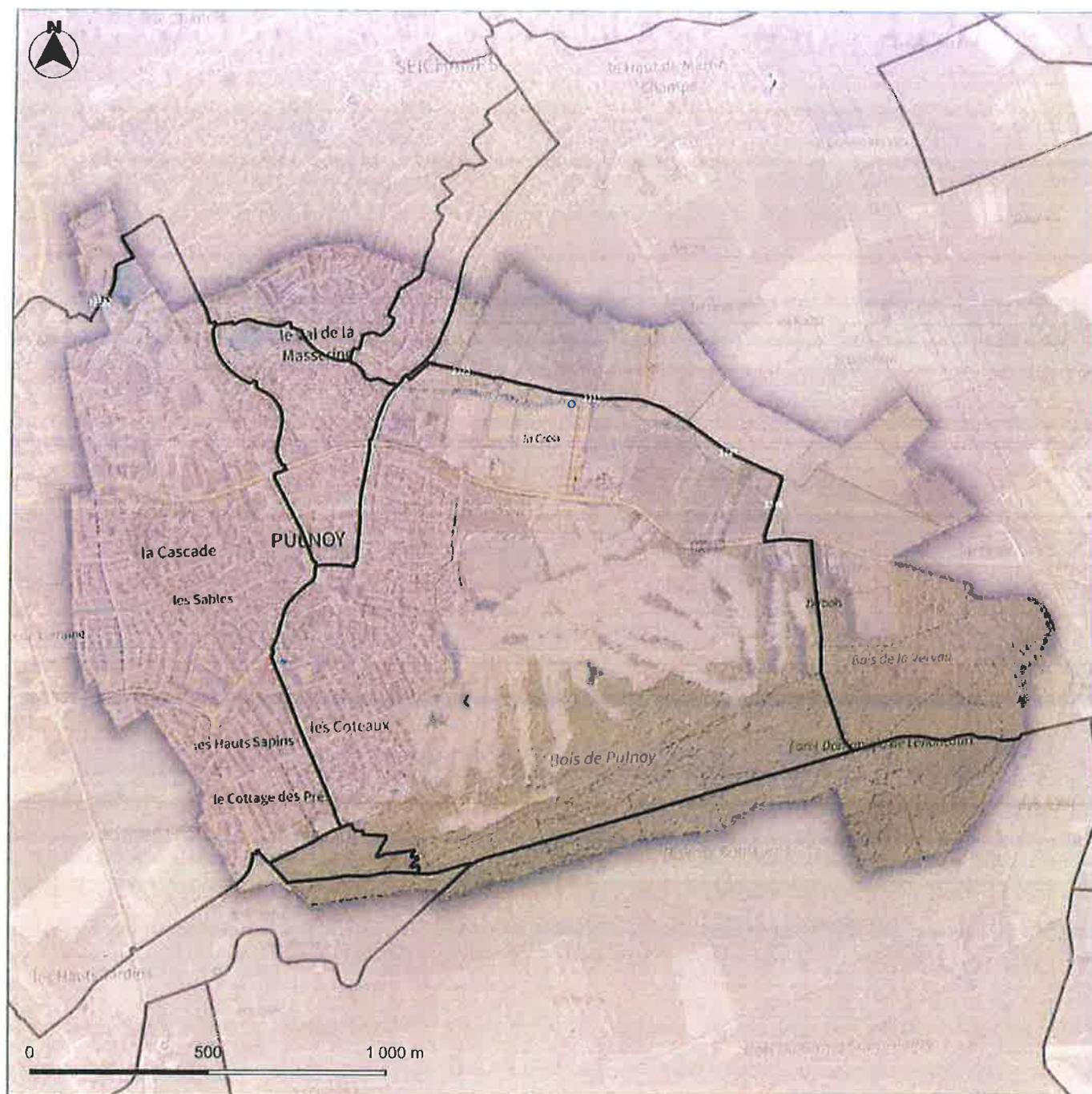
Fait à

Le

Le

Nom prénom et qualité du signataire

Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée Commune de **Pulnoy**

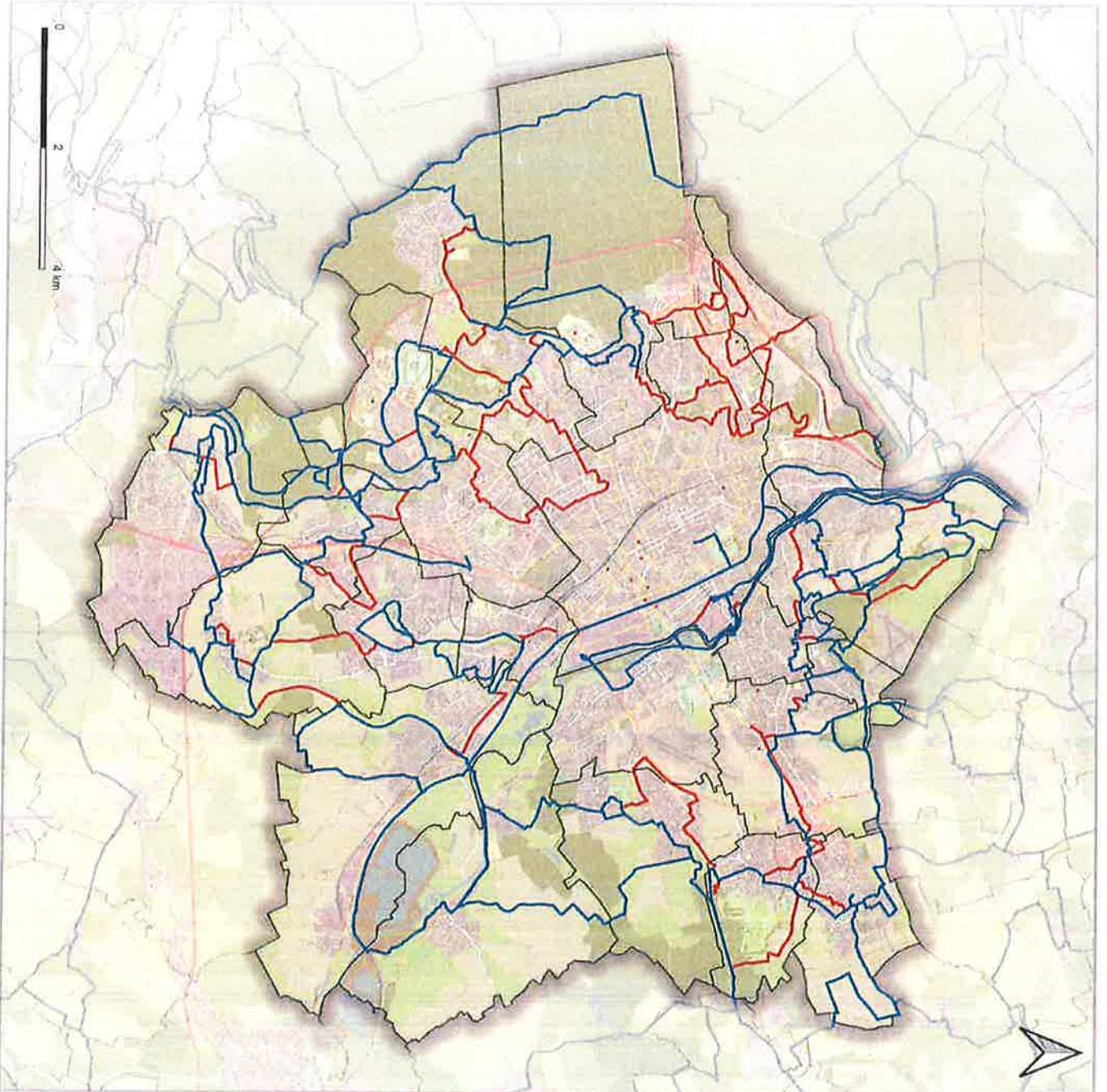


— Itinéraires de randonnée



Direction de l'Accompagnement
à la Transition Écologique
Service Patrimoine Naturel

Auteur : dhaillant
Date d'impression : 02/03/2023
D'après "© IGN RGE"
"© les contributeurs OpenStreetMap"
Kartendaten : © OpenStreetMap-Mitwirkende, SRTM
Kartendarstellung : © OpenTopoMap (CC-BY-SA)



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

METROPOLE DU GRAND NANCY

-  PDIPR actuel
-  Projets de la Métropole du Grand Nancy
-  Limites communales



Commune : PULNOY
Propriétaire : COMMUNE DE PULNOY



— Itinéraires de randonnée

□ Parcelles

□ Sections



Direction de l'Accompagnement
à la Transition Écologique
Service Patrimoine Naturel
Auteur : dhallant
Date d'impression : 23/02/2023
D'après " © IGN RGE"
"© les contributeurs OpenStreetMap".